

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MERCREDI 3 mai 2023

Conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Absents excusés avec pouvoir : 6

Absents excusés : 2

Absent : 1

L'An deux mille vingt-trois et le trois mai à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Cité du Végétal, ancienne route de Grillon à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 27 avril 2023

Date d'affichage : 27 avril 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Géraldine CHAMBERT, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Rosy FERRIGNO, Adjointe, ayant donné pouvoir à Marinette SERVAN.

Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC.

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSIN.

Daniel BARBER, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Franck VIGNE.

Sibylle GENESTON, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Christiane MERY.

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Patrick ADRIEN.

Jacques PERTEK, Conseiller municipal.

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal.

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique MALLET, est nommée secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2023-05/42 : PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT
D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ OU ACCROISSEMENT
SAISONNIER**

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/05/2023

Application agréée E.legiposte.com

99_DE-084-2184 01388-2023 05 03-DEL_2023_05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre III ;

Vu le Décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2012-347 du 12 mars 2012 relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, permettant aux collectivités de recruter des agents contractuels pour faire face à un surcroît d'activité lié à un accroissement temporaire d'activité ou à la saison ou à tout autre motif ;

Vu le Budget de la Commune ;

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'emploi d'agents contractuels pour faire face à des accroissements temporaires d'activité ou accroissements saisonniers pour assurer le bon fonctionnement des services techniques ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **CRÉE**, à partir du 15 mai 2023, le poste de contractuel suivant dans le service ci-après :

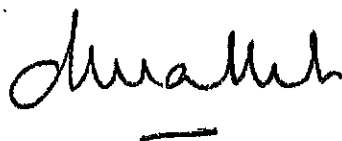
▶ 1 poste d'adjoint technique à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1^{er} échelon du grade, pour assurer les fonctions d'agent technique polyvalent au sein du pôle Technique et plus particulièrement avec les fonctions d'agent du service Voirie - Accroissement Temporaire d'Activité.

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats requis et à engager les dépenses correspondantes qui seront imputées au chapitre 012 du budget communal.

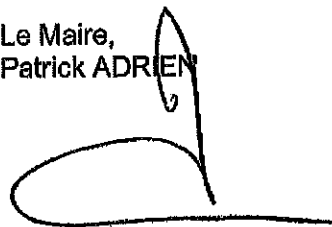
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Dominique MALLET
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

La réception en Préfecture le : - 5 MAI 2023

Et la publication sur le site internet de la Ville le : - 5 MAI 2023

REÇU EN PREFECTURE
Le 05/05/2023
Application agréée E.legisite.com

99_DE-484-2184 01388-2023 05 03-DEL_2023_05